



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D7 - Résidence artistique musicale à l'Abbaye Royale - Convention avec l'association « HARPO »

Date de convocation : 20 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Serge HIREL, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX	donne pouvoir à	Henoch CHAUVREAU

Excusés : 2

Nicole YATTOU
Jacques COCQUEREZ

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20190926-
2019_09_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 30 septembre 2019
Affiché le 30 septembre 2019

N° 7 - Résidence artistique musicale à l'Abbaye Royale Convention avec l'association « HARPO »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de la programmation culturelle, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a été sollicitée par l'association « HARPO » de Paris pour permettre un accueil en résidence artistique musicale, durant une semaine, de MM. William LECOMTE, pianiste et Lucien ZERRAD, joueur d'oud.

Cette résidence se déroulera à l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély du mercredi 6 au dimanche 10 novembre 2019. Cet accueil artistique fera l'objet d'un concert de restitution qui sera proposé, précédé d'une répétition publique offerte aux scolaires.

La convention prévoit que :

- la Ville de Saint Jean d'Angély met à disposition gratuitement les salles de l'Abbaye Royale et assure l'accueil et la gestion du public ;
- l'association HARPO assume toutes les autres charges (techniques, administratives et financières) ainsi que la billetterie.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association HARPO ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (21)

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 6

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190926-
2019_09_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 30 septembre 2019
Affiché le 30 septembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.